

VEDÈNE | MORIÈRES-LÈS-AVIGNON | JONQUERETTES
ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE | SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON
| CAUMONT-SUR-DURANCE | VELLERON | LE PONTET
| MONTFAVET & AVIGNON (HORS INTRA-MUROS ET FAUBOURGS)



BROYAGE
DES DÉCHETS VERTS
À DOMICILE*

BROYEZ
DU
VERT!



DU 1^{ER} OCTOBRE 2025
AU 13 MARS 2026

*Service payant sur demande auprès de Direct Grand Avignon



+ d'infos sur grandavignon.fr



OPÉRATION DE BROYAGE DES DÉCHETS VERTS À DOMICILE

Morières-lès-Avignon, Jonquerettes, Caumont-sur-Durance

Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Saint-Saturnin-lès-Avignon

Velleron, Le Pontet, Avignon (hors intra-muros et faubourg) et quartier Montfavet

Du 1^{er} octobre 2025 au 13 mars 2026*

* Ce service est disponible pour les particuliers tous les lundis et mardis, de 9h à 17h. Limité à 2 rendez-vous par foyer.



5 bonnes raisons d'en profiter

- **Économiser du temps, de l'énergie et du carburant** en réduisant vos déplacements en déchèterie.
- **Recycler vos végétaux en broyat** pour entretenir votre jardin.
- **Réduire votre production de déchets.**
- **Préserver la qualité de l'air** car le brûlage des végétaux est interdit.
- **Favoriser l'emploi local avec l'association Espelido** mandatée par le Grand Avignon.

Le bon geste : Le broyat obtenu peut être utilisé pour :



- Pailler ses plantations, permettant de garder l'humidité du sol et de limiter l'arrosage tout en enrichissant les sols par la dégradation du broyat.
- Équilibrer son compost pour une dégradation plus rapide et sans odeur.

Comment ça marche ?

- 1/ **J'estime le volume du tas de végétaux à broyer** (longueur x largeur x hauteur). 3 m³ minimum et diamètre des branches inférieur à 10 cm.
- 2/ **Je prends rendez-vous avec Direct Grand Avignon** au 0 800 71 84 84. Le prestataire me rappelle sous 48h pour confirmer l'intervention.
- 3/ **Je signe le règlement et l'autorisation d'intervention** sur ma propriété.
- 4/ **Je prépare l'intervention** en rassemblant mes végétaux en tas, les branches dans le même sens, dans un endroit accessible au véhicule d'attelage du broyeur.
- 5/ **Je reste présent lors de l'opération à mon domicile** qui dure entre 1h et 2h selon le volume à broyer, je règle les frais d'intervention, d'un montant de 30 €/heure.
- 6/ **Je garde obligatoirement mon broyat** pour enrichir mon paillage ou mon compostage.

C'est malin !

La prestation est remboursable à 50 % par crédit d'impôt pour travaux de jardinage et vous pouvez vous regrouper entre voisins pour mutualiser les frais.

Informations et conditions :



DIRECT

**GRAND
AVIGNON**

0800 71 84 84